

SYLVICULTURE

■ UNE FORET PEU PRESENTE SUR L'aire d'étude

- Les peuplements forestiers concernés par une gestion sylvicole sont principalement situés à l'Est de la zone d'étude : ensembles montagneux calcaires de l'Epine et de l'extrémité septentrionale du massif de Chartreuse.

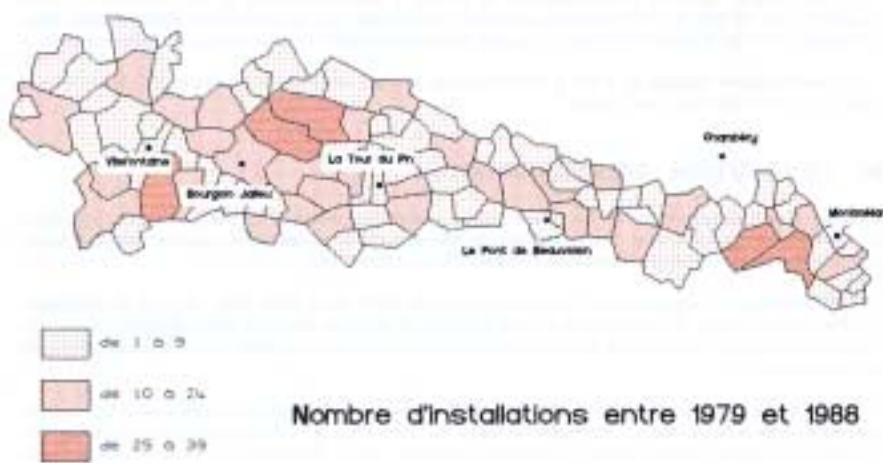
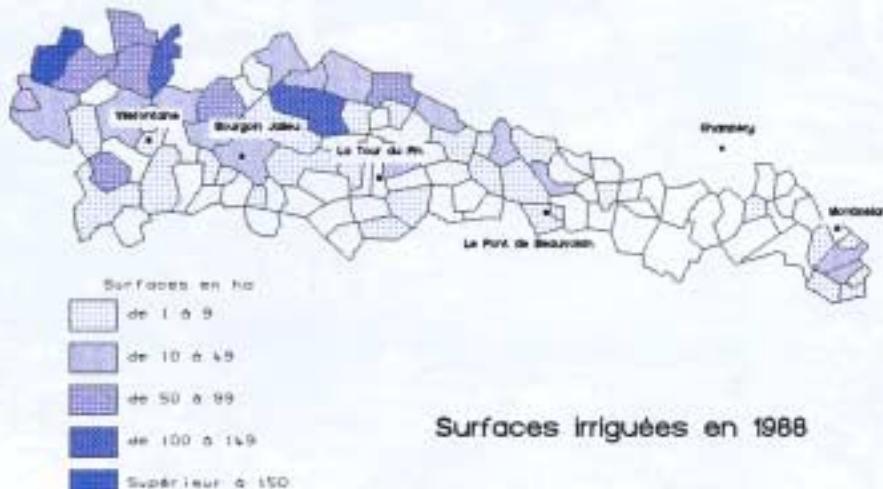
- On trouve également des secteurs de peupleraies dans les vallées à fond large et humide : plaine de la Bourbre et du Catelan (au Nord de l'axe la Verpillière - Bourgoin-Jallieu), vallée du Guiers (Aoste - les Aventières), vallée de Saint-Chély. Ces secteurs correspondent à des terres de valeur agricole insuffisante (excès d'hydromorphie en particulier) pour permettre des cultures annuelles rentables.

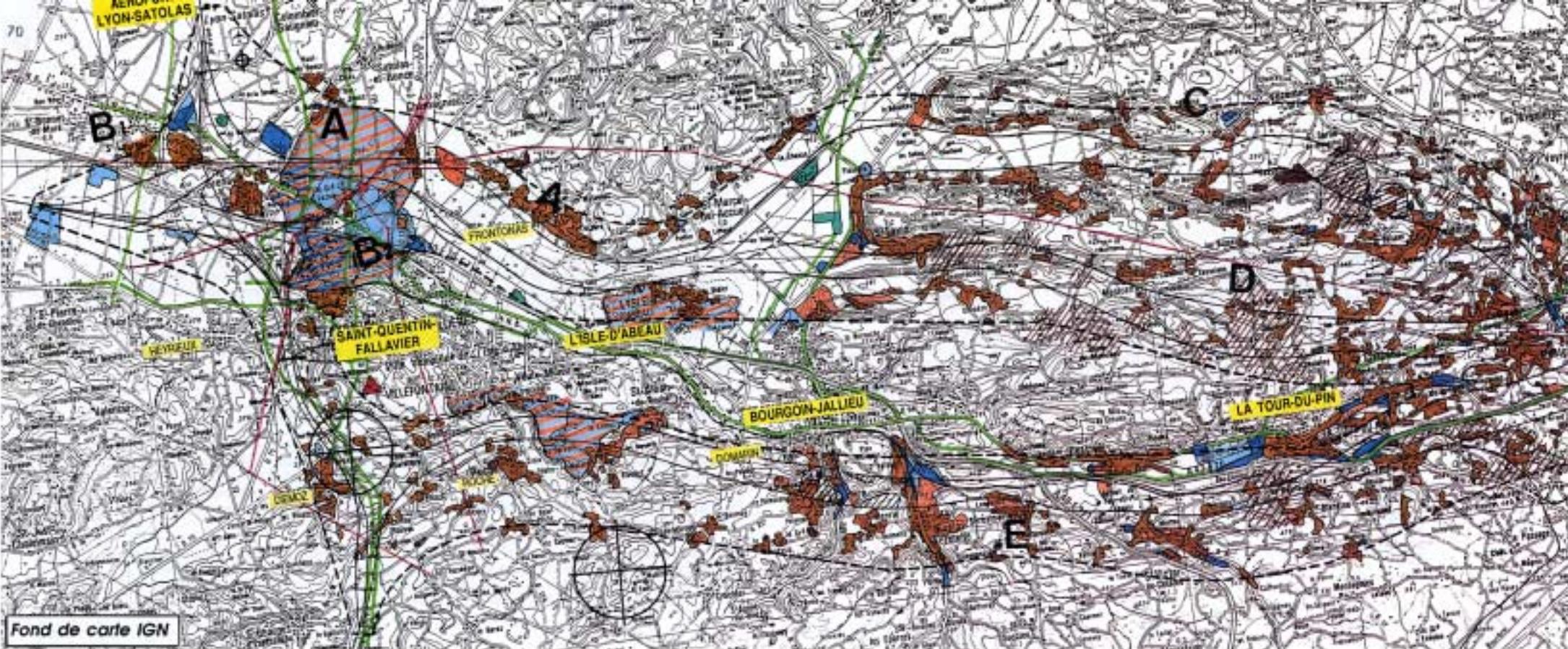
- Ailleurs, les forêts sont localisées dans les secteurs non valorisés par l'agriculture, et les boisements ont alors des fonctions de protection des sols, paysagères, ... mais ne font pas l'objet d'une gestion sylvicole spécifique.

■ DES BOISEMENTS RICHES MAIS PEU SENSIBLES

- Une grande partie des peuplements qui bâtent et scignent les reliefs de l'Est de la zone d'étude est soumise au régime forestier (gestion de l'ONF). On y trouve des forêts domaniales [forêt de la Gorgeat], un grand nombre de boisements communaux soumis (forêts de Lépin-le-Lac, d'Attignat-Oncin, de Vimines etc) et des forêts privées, particulièrement dynamiques : gestion à l'aide d'un Plan Simple de Gestion, aide du Fond Forestier National etc. On note également la présence de plantations expérimentales comme celle de la forêt domaniale de Villaroux (peupleraie).

- Malgré l'intérêt qu'ils présentent de façon ponctuelle, les peuplements forestiers recensés sur l'aire d'étude ont une sensibilité globale assez faible. En effet, même s'ils sont regroupés et "concentrés", ils couvrent des surfaces importantes qui se prolongent bien au-delà des limites de l'aire d'étude. L'étendue des surfaces boisées des ensembles montagneux de l'Epine et de la Chartreuse atténue leur sensibilité au projet.





Fond de carte IGN

URBANISME

■ LA TRAME URBAINE

L'ensemble de la zone d'étude est caractérisé par la présence d'une trame urbaine très développée et hiérarchisée :

- Les trois pôles de l'Est lyonnais, de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau et de Chambéry dont le développement est planifié par un schéma directeur.
- Le schéma directeur de "Lyon 2010" vient d'être approuvé. Il prévoit un développement de la métropole sur l'axe Ouest-Est (Part-Dieu, Porte-des-Alpes) en direction de l'Isle-d'Abeau, avec notamment l'implantation de complexes industriels et de zones d'activités économiques. Le raccordement futur de la ligne TGV à l'axe rhônalpin est planifié.
- Le SDAU de l'Isle-d'Abeau a été approuvé en 1978. Le développement de la ville nouvelle est fondé sur la volonté de maintenir un équilibre entre croissance démographique et création d'emplois sur place.
- Le SDAU de la région de Chambéry a été approuvé en 1977. Il prévoit la croissance urbaine en périphérie de Chambéry (la Motte-Servolex, la Ravoire et, dans une moindre mesure, Vimines, Montagnole... au Sud-Ouest). L'activité économique s'organise autour des zones industrielles existantes à la date de l'élaboration du SDAU, réparties en nombreuses unités sur l'axe Aix-les-Bains/Montréal. La révision de ce SDAU est aujourd'hui envisagée.

• Les centres urbains intermédiaires de l'Isère : Bourgoin-Jallieu et la Tour-du-Pin, avec respectivement 22 000 et 7 000 habitants, exercent une attraction sur les communes périphériques. Elles concentrent services et zones d'activités, sur un axe de communication Est-Ouest le long de l'autoroute A43.

• Les bourgs et villages de 1 000 à 2 500 habitants forment, avec les pôles urbains, un réseau dense, réparti sur l'ensemble de la zone d'étude.

■ L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

A l'Ouest, l'agglomération lyonnaise étend son emprise jusqu'à l'île d'Abeau. La croissance de la population est soutenue encore aujourd'hui, notamment dans la ville nouvelle et sur les communes limitrophes, à l'écart des axes routiers et ferroviaires (Frontonas, Heynaux, Châmois, Roche etc).

A l'Est, l'influence de l'agglomération chambérienne se fait sentir selon deux axes : au Sud de Chambéry (Vimines, Saint-Cassin, Montagnole) et au Sud-Est dans le vignoble savoyard (Saint-Baldoph, Apremont, Myans, les Marches). Ce deuxième axe semble freiné par la présence du vignoble et les enjeux économiques qu'il représente.

On observe, de façon générale, un déplacement des populations des centres urbains vers leur proche périphérie : baisse de la croissance à Bourgoin-Jallieu, la Tour-du-Pin, le Pont-de-Beauvoisin, Montmélian etc au bénéfice des zones rurales (Domarin, Maubec, Ruy, Rochetaillée, Faverges-de-la-Tour, Sainte-Hélène-du-Lac, les Mollettes etc).

URBANISME



Au centre apparaît une zone de plus faible croissance démographique, coupée du pôle chambérien par le massif de l'Epine et éloignée des villes de l'agglomération lyonnaise. Cette zone est traversée par l'autoroute A43. Elle est limitée à l'Ouest par les communes de Veyriès-Thuslin, Corbelin et la Bâtie-Montgascon et à l'Est par celles d'Ayn, la Brisoire et Attignat-Oncin.

Les abords du lac d'Aiguebelette enregistrent une croissance spécifique liée à l'habitat touristique. Les communes de Dullin, Saint-Alban-de-Montbel et Lépin-le-Lac sont particulièrement touchées par ce phénomène.

■ LES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS

Les plans d'occupation des sols, sur l'ensemble de la zone d'étude, traduisent la dynamique locale et les mouvements de population :

- sur la centaine de communes concernées par la zone d'étude, six seulement ne possèdent pas de POS (Vaulx-Milieu, Saint-Sorlin-de-Morestel et Romagnieu en Isère, Rochefort, Dullin et Attignat-Oncin en Savoie),
- l'extension des bourgs en périphérie des centres urbains est planifiée, en continuité de l'habitat existant,
- enfin, les POS renforcent le rôle économique des pôles urbains, à travers la programmation de nouvelles zones d'activités nouvelles (zone de Chesnes à Satolas, ZAC de l'île d'Abeau et de Villafontaine) et par l'extension des zones existantes (ZI de Bourgoin-Jallieu - Nivolet-Vermelle, ZI de la Tour-du-Pin - Saint-Jean-de-Soudain, ZI de Grande-Ile - Montmélian etc).

■ LES CONTRAINTES TECHNIQUES D'INFRASTRUCTURES

Deux sites importants de dépôts d'hydrocarbures existent dans la zone d'étude, à l'Ouest de Villefontaine et le long de la voie ferrée, au pied de Chignin.

L'aéroport international de Lyon-Satolas, l'aérodrome de la Tour-du-Pin-Cassieu et l'aérodrome de Chambéry - Challes-les-Eaux sont concernés par le périmètre d'étude.

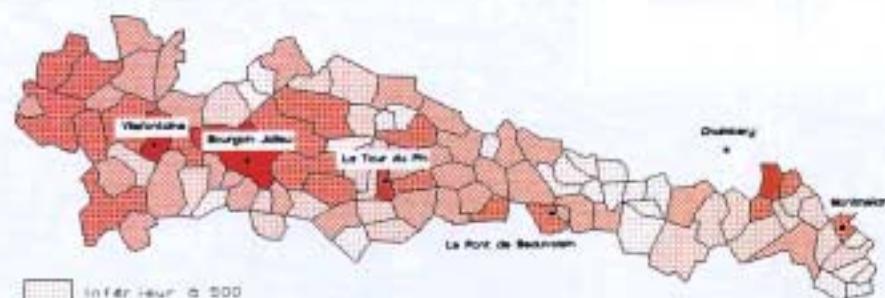
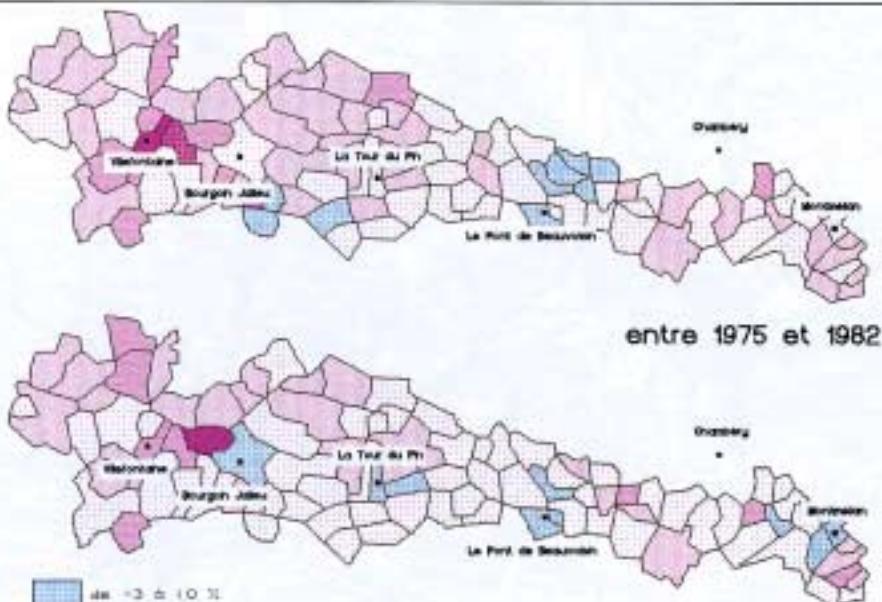
Les réseaux enterrés (gazoduc, pipe-lines, réseaux de télécommunications, ...) suivent deux axes principaux, d'une part l'axe Nord-Sud avec le contournement Est de l'agglomération lyonnaise par Satolas et Saint-Quentin-Fallavier, d'autre part la transversale Lyon-Chambéry, par la vallée de la Bourbre, longeant les infrastructures routières.

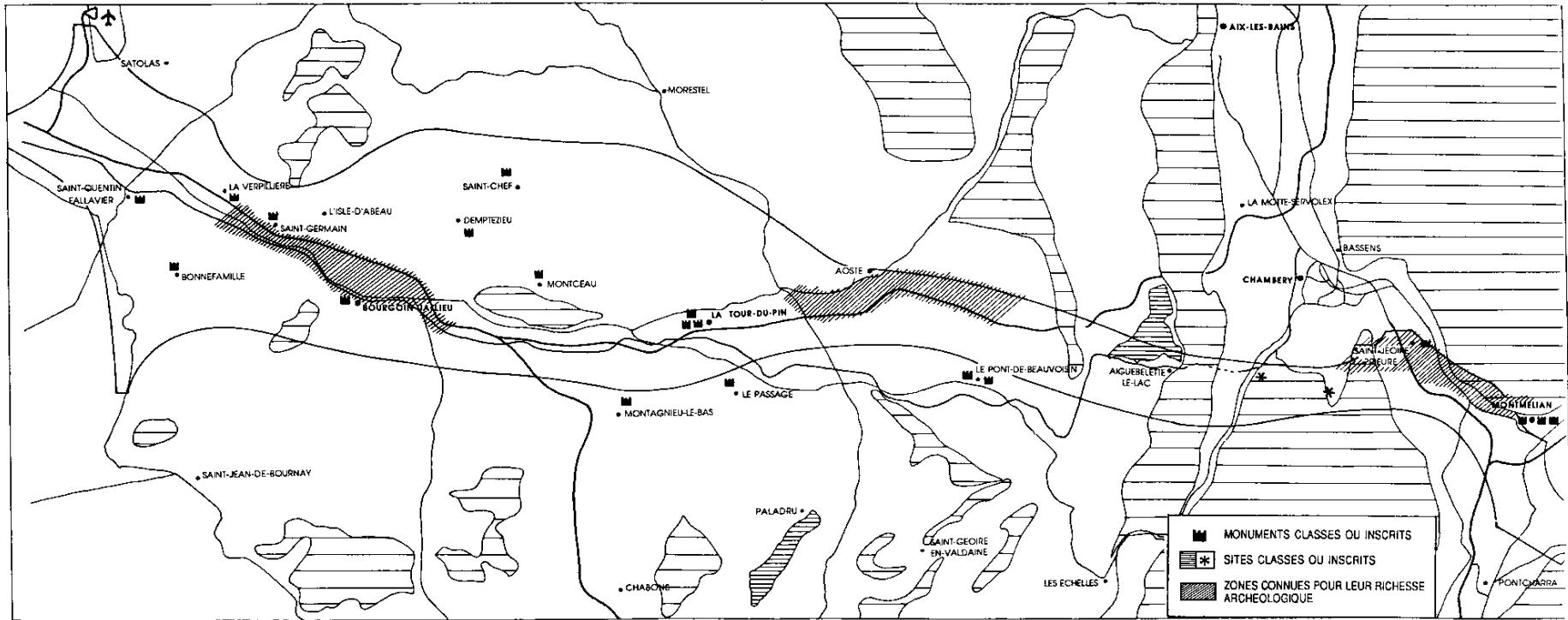
Deux postes électriques importants existent dans la zone d'étude :

- Le poste de Chaffard d'où partent des lignes Lyon/Grenoble par la Bièvre et un axe Nord/Sud Lyon/Valence par la Bièvre et la vallée de l'Isère (Chaffard/Champagnier)
- Le poste de Grande-Ile sur le site industriel d'où partent des lignes Ouest/Est (Creys/Albertville, Saint-Vulbas/Ribériveille) et la ligne Grande-Ile/Le Cheylas par la Grésivaudan.

■ TOURISME

Quelques installations et équipements de loisirs s'ajoutent aux contraintes de l'habitat. On peut noter la présence d'un centre équestre à l'Ouest de Saint-Sorlin, d'une base de loisirs (baignade, tennis) longeant le canal de Villieu à hauteur de Vénérin, et d'un projet de golf à proximité de l'autoroute A43, entre Challes-les-Eaux et Saint-Jeoire-Prieuré, des équipements de la gravière réaménagée de Romagnieu, des berges sud du lac d'Aiguebelette (campings, port de plaisance, sports nautiques, baignade,...), des sentiers de grande randonnée (GR 9 et GR 9A) de l'Epine et de la Chartreuse (Le GR 9A franchit la vallée de l'Hyères au niveau du hameau de Hauteville, donc dans l'aire d'étude).

**Nombre d'habitants par km² en 1990**



PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIE

■ SITES ET MONUMENTS

Au sein de l'aire d'étude, un certain nombre de monuments ou de sites font l'objet de mesures réglementaires de protection en raison de leur valeur patrimoniale, esthétique ou paysagère.

Les monuments inscrits ou classés dans l'aire d'étude ou à sa périphérie immédiate se localisent le plus souvent dans des zones urbanisées. Parmi la douzaine de monuments bénéficiant de cette protection on peut citer :

- le château de Dolomieu (inscrit le 08/02/91)
- le château de Moidière à Bonnefamille (inscrit le 21/03/83)
- le château et le hameau de Demptezieu (classés le 23/06/33 puis le 15/09/54)
- un ruine romaine dite la Sarrazinière à Saint-Quentin-Fallavier (classée le 05/01/50)
- l'église de Saint-Chef (classée sur la liste de 1840)
- les châteaux de Cuirieux (inscrit le 22/01/55), de Tournin (inscrit le 08/02/67), la maison des Dauphins (inscrite le 09/11/26) et le quartier ancien (inscrit le 10/09/75) à la Tour-du-Pin
- ...

La protection au titre des sites concerne le lac d'Aiguebelette (inscrit le 07/12/35) et la cascade de Couz (classée le 23/09/55 et inscrite le 05/04/35).

■ ARCHEOLOGIE

A ce stade des études, qui portent sur une très vaste superficie, il n'est pas réalisé, pour la connaissance du patrimoine archéologique, d'investigations spécifiques qui seraient très longues, coûteuses et nécessairement incomplètes. La consultation du Service Régional de l'Archéologie permet néanmoins de disposer d'un état des connaissances, qui ne peut refléter cependant qu'imparfaitement la réalité de la richesse archéologique des secteurs concernés, puisque les sites découverts correspondent plus à l'activité des sociétés archéologiques locales et à l'importance des travaux divers réalisés dans les dernières décennies, qu'à une étude rigoureuse et systématique.

Le recensement établi (non cartographié dans le détail) intéresse plus particulièrement les périodes historiques. Les vestiges préhistoriques et protohistoriques sont plus difficilement décelables a priori. Ce recensement met bien en évidence la richesse archéologique d'ensemble de la région, avec, en trois secteurs, une densité plus forte, pouvant traduire une plus grande sensibilité :

- l'Isle d'Abeau - Bourgoin-Jallieu
- d'Aoste à la montagne de Dullin
- le pied du Mont Granier.



PAYSAGE

■ DES PAYSAGES TRES CONTRASTES

On rencontre dans la zone d'étude des paysages très variés s'opposant dans de nombreux domaines : relief, agriculture, habitat, ambiances, évolution, phénomènes visuels.

- Les terrasses de l'Est lyonnais sont d'immenses plans agricoles où l'arbre et l'habitat sont le plus souvent absents. Elles sont entrecoupées par des reliefs qui sont soit boisés, soit colonisés par un habitat abondant et très dynamique. De vastes zones voient leur paysage fortement marqué par les activités industrielles et les grandes infrastructures.

- La plaine de la Bourbre et du Catelan porte un maillage végétal (où domine le peuplier) parfois très large, parfois très serré, mais toujours présent. L'habitat, absent de la plaine humide, se concentre sur son pourtour où il colonise tous les coteaux. Dans certains secteurs, la végétation humide donne au paysage une forte connotation naturelle. Dans le contexte de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau, la plaine joue le rôle de "poumon vert".

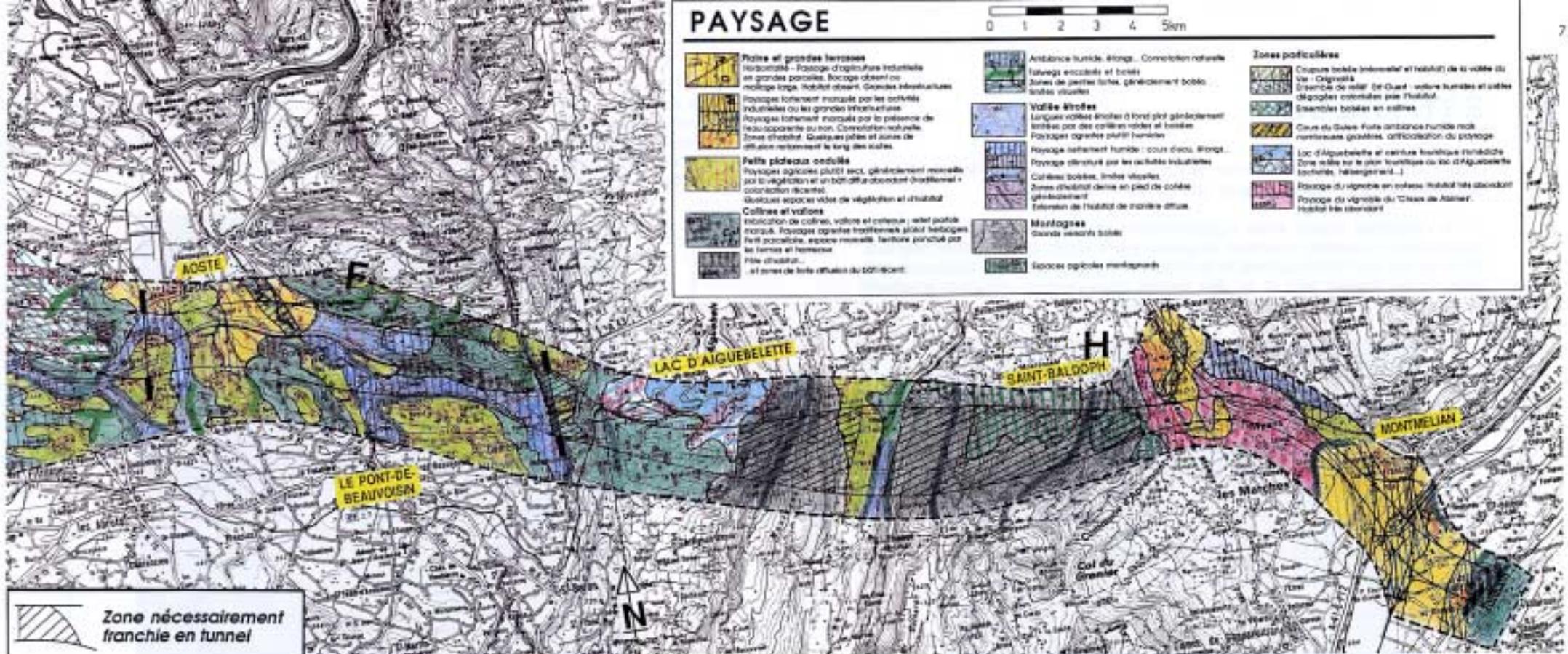
- La plaine de l'Isère, à l'extrême Est de la zone d'étude, s'apparente aux deux types précédents : horizontalité, agriculture en très grandes parcelles, habitat sur les marges, espaces humides naturels, espaces industriels et grandes infrastructures.

- Les ensembles collinéens des Terres Froides présentent un relief complexe où s'imbriquent collines, plateaux et coteaux, vallées étroites, valons humides et talwegs. Les paysages issus d'une occupation séculaire du territoire sont traditionnellement marqués par l'équilibre, l'harmonie entre les éléments naturels et les éléments humains traditionnels. L'originalité architecturale (galets-pisé) participe grandement à la qualité paysagère. Ces espaces cependant sont soumis au très fort dynamisme de l'habitat récent lié à la proximité de l'agglomération lyonnaise et de pôles secondaires. Ce sont des paysages en mutation : déclin agricole, explosion des villages, diffusion de l'habitat sur tout le territoire (mitage), etc. La partie centrale se distingue par une organisation est-ouest du relief et une répartition de l'habitat surtout en pied de versants.

- La cuvette du lac d'Aiguebelette offre des paysages agrestes marqués par l'attractif touristique du lac avec une première ceinture où se juxtaposent zones naturelles, zones de loisirs et zones d'habitat. La limite entre unité d'Aiguebelette et Terres Froides se caractérise par un relief accentué et un habitat dense.

- Les ensembles montagneux sont composés de la pointe septentrionale de la Chartreuse et de l'arête de l'Epine, extrémité méridionale du Jura. A de vastes versants boisés ou rocheux s'opposent la profonde vallée de l'Hyère, axe de passage important, et les espaces agricoles montagnards marqués dans leur partie inférieure par la proximité de l'agglomération chambérienne.

- Le vignoble de Savoie offre un paysage très typé à deux facettes : le vignoble du versant d'Apremont et le vignoble du chaos des Abymes, particulièrement original. Tout le territoire est parsemé d'habitats. Cette diffusion est ancienne et correspond au paysage du vignoble mais elle est densifiée par un habitat récent très dynamique (périphérie de Chambéry).



■ DES SENSIBILITÉS SOUVENT LIÉES AU RELIEF ET A L'HABITAT

La zone d'étude comprend quelques sites dont la forte sensibilité est due à l'originalité du paysage (vignoble du chaos des Abymes), à la présence d'un élément très fort (lac d'Aiguebelette) ou à une organisation paysagère particulièrement intéressante (unité de Charvin et ses trois châteaux, cuvette de la Bridoire etc). Mais dans l'ensemble les sensibilités sont surtout liées à la conjugaison d'un relief marqué et d'un habitat omniprésent.

- Les paysages arides des collines tirent leur intérêt de l'équilibre ancien de l'association homme-nature et sont particulièrement recherchés pour le cadre de la vie qu'ils offrent. Ils sont sensibles car il y a divergence d'images et de lignes entre le projet et des sites caractérisés par la douceur, la souplesse, la tradition, et le calme. Leur rôle d'accueil résidentiel ne fait qu'accentuer leur sensibilité de même que le relief qui peut être marqué. Localement la forte sensibilité peut être due à une ambiance particulière, généralement humide : vallées étroites parcourues par un ruisseau, vallon ponctué d'étang, ...

- Tout à l'inverse, il y a accord de lignes et d'images entre le projet et les vastes espaces plans des terrasses ou des larges vallées où l'habitat est absent. Leur faible sensibilité est parfois encore atténuee soit par un maillage par les haies qui leur donne un bon pouvoir d'absorption, soit par la pré-existence d'éléments du même type que le projet (grandes infrastructures etc). Parfois au contraire cette sensibilité est accrue par une ambiance naturelle ou par la proximité de zones d'habitat plus ou moins dominantes.



Le bâti, ici, la ferme du Pin (La tour du Pin) est un élément important du paysage.